

► deux corridors terrestres pour la faune forestière d'altitude (corridors 5 et 9) sont considérés comme étant d'importance internationale. Ils concernent essentiellement la grande faune ayant besoin d'espaces montagneux partiellement boisés et peu accessibles aux activités humaines telle que le cerf, le chamois, le bouquetin.

Le corridor 5 traversant les massifs du Vercors et de la Chartreuse est, comme pour les corridors de basse altitude, interrompu par les cluses de Voreppe et de Chambéry, avec des tentatives répétées de franchissement malgré les obstacles.

Le maintien et le rétablissement de ces corridors constituent des priorités dans un concept de gestion du réseau écologique de l'Isère. La mesure la plus spectaculaire initiée par le REDI étant le rétablissement d'un corridor de franchissement de la cluse de Voreppe. Ceci malgré une occupation multiple par des infrastructures de transport.

